

Burundi : l'ONU réclame une CVR conforme aux exigences internationales

@rib News, 25/02/2014 â€“ Source Xinhua Les Nations Unies appellent les Organisations de la Soci  t   Civile (OSC) et les m  dias    militer avec plus d'  nergie aux c  t  s du Gouvernement pour la mise en place d'une Commission V  rit   R  conciliation (CVR) conforme aux exigences internationales, a d  clar   mardi    Bujumbura le chef de l'unit   Justice Transitionnelle au Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), Robert Kotchani. M. Kotchani, qui proc  dait    l'ouverture d'un s  minaire national sur le renforcement des capacit  s des OSC et des m  dias en mati  re de justice traditionnelle, a ajout   qu'une telle CVR doit   galement   tre conforme aux dispositions pertinentes des r  solutions du Conseil de S  curit   des Nations Unies sur le Burundi.

Les m  canismes de justice traditionnelle au Burundi, a-t-il soulign  , trouvent leur origine dans l'Accord d'Arusha pour la Paix et la R  conciliation au Burundi (AAPRB) d'ao  t 2000, accord qui a mis fin    une d  cennie de guerre civile. Cet accord, a-t-il pr  cis  , pr  voit entre autres la mise en place d'une CVR associant la soci  t   civile et les confessions religieuses, ainsi qu'un m  canisme judiciaire. Il a aussi fait remarquer que les formations sur le processus de justice traditionnelle devraient contribuer    explorer les   cueils et les solutions possibles en mati  re de vulgarisation des principes ad hoc aupr  s des populations autochtones, g  n  ralement marginalis  es. Celles-ci, a-t-il insist  , ont un r  le particulier    jouer en mati  re de r  conciliation nationale dans la mesure o  ¹ les   v  nements douloureux en question les ont affect  s davantage dans certains cas. Pour rappel, le projet portant cr  ation, organisation et fonctionnement de la CVR est pendant au Parlement burundais depuis la derni  re session d'octobre 2013.